

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

La délégation départementale de l'Isère

Affaire suivie par :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Clémence MIARD, ingénieur d'études sanitaires

ars-dt63-sante-environnement@ars.sante.fr

Conseil départemental de l'Isère

Cécile LAVOISY, Chef adjoint du service patrimoine naturel

cécile.lavoisy@isere.fr

Le Département de l'Isère

Mesdames et Messieurs les Maires de
l'Isère

Grenoble, le 04/06/2026

Objet : Lancement de la campagne de surveillance 2026 pour limiter la prolifération du moustique tigre et prévenir les risques sanitaires associés – Mobilisation des communes

PJ : Carte des communes colonisées, résultats surveillance épidémiologique, Plaidoyer, extrait du guide pratique à l'attention des collectivités

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Au-delà des nuisances importantes pour les habitants et usagers de votre commune, le **moustique tigre constitue un enjeu sanitaire** croissant sur notre territoire, en raison de l'expansion de son aire d'implantation et de sa capacité à transmettre des virus tels que la dengue, le chikungunya ou Zika (cf. annexes 1 et 2).

Une mobilisation locale plus que jamais essentielle

Le moustique tigre est très opportuniste. Il se développe dans de très petits volumes d'eau collectés dans des contenants du quotidien, souvent discrets ou oubliés. Chaque espace extérieur, public comme privé, peut être potentiellement favorable à sa prolifération.

Dans ce contexte, la prévention repose avant tout sur des actions simples, régulières et coordonnées à l'échelle locale.

Par vos compétences en matière de police sanitaire, votre proximité avec les habitants et votre capacité à mobiliser les acteurs du territoire (services techniques, établissements scolaires, associations...), vous êtes un acteur clé de cette mobilisation ([cf. fiche « En pratique » : Moustique tigre, une compétence partagée](#)).

Agir concrètement dès maintenant

Chaque action engagée à l'échelle communale permet :

- De réduire les nuisances pour les habitants,
- De limiter les risques sanitaires,
- De valoriser l'engagement de votre collectivité dans une démarche de santé publique.

Elles permettent également de renforcer la vigilance collective, et de faire évoluer les comportements (cf. annexe 3).

Une dynamique régionale à votre disposition

Depuis 2022, l'ARS, en partenariat avec quelques collectivités et les Départements de la région, a développé une démarche de mobilisation sociale visant à accompagner les communes.

Plusieurs outils sont mis à votre disposition :

- Le **guide pratique** « [Moustique tigre : plan de lutte adapté à ma commune](#) » (cf. annexe 4),
- Le **site régional de référence** www.agirmoustique.fr, regroupant ressources documentaires et pédagogiques, retours d'expérience et bonnes pratiques,
- Des **lettres d'information** tout au long de la saison (envoyées depuis l'adresse : contact@agirmoustique.fr).

Structuration d'un réseau de référents

Dans le cadre du Plan régional santé environnement (PRSE 4), un réseau de référents « espèces nuisibles à la santé » est en cours de structuration.

Nous vous invitons, si cela n'a pas déjà été fait, à désigner un binôme élu / agent technique pour votre commune et à transmettre ses coordonnées à : ars-ara-LAV@ars.sante.fr

Ces référents auront notamment pour rôle de :

- Coordonner les actions de prévention sur votre territoire, en lien notamment avec les référents de votre EPCI,
- Relayer les informations et outils régionaux,
- Faciliter l'articulation avec les dispositifs existants (moustique tigre, ambrosie, chenilles processionnaires...).

En Isère, le Département propose et co-finance un accompagnement des collectivités (communes et EPCI) qui souhaitent mettre en place un plan de lutte contre le moustique tigre à l'échelle de leur territoire (formations des agents, diagnostics de terrain, mise au point d'un plan d'actions).

Les intercommunalités sont aussi concernées en raison de leur compétence en matière de gestion de certains équipements comme la voirie. Nous avons tous comme objectif commun de limiter la présence du moustique tigre et de contrôler l'extension de son aire d'implantation afin de diminuer sa nuisance et le risque de maladies.

Surveillance, coordination et accompagnement

À l'échelon régional, l'ARS pilote la surveillance de l'aire d'implantation de ce moustique et les interventions de lutte antivectorielle autour des cas humains malades. Ces missions sont assurées par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) dans le cadre d'un dispositif financé intégralement par l'ARS. Vous en êtes systématiquement informés dès lors qu'elles concernent votre territoire.

Ce dispositif repose notamment sur :

- Un réseau de pièges pondoires dans les zones sensibles ou encore indemnes,
- Le traitement des signalements via www.signalement-moustique.fr, avec recherche de l'espèce sur le terrain,
- Les interventions de lutte antivectorielles autour des cas de dengue, chikungunya ou Zika signalés à l'ARS : enquêtes de terrains et traitement adulticide si besoin.

Nous vous remercions pour votre mobilisation sur cet enjeu de santé publique et restons à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces actions.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

La directrice générale de l'ARS

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de
Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Cécile COURREGES

Pour le Président
et par délégation,